

Mise en place du tri à la source des biodéchets

Copler (c.C. Pays Entre Loire et Rhone)



6 Rue de la Tête Noire Bp15
42470 Saint-Symphorien-de-Lay

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Jean-baptiste Ponceblanc
jbponceblanc@copler.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



AAP AURABIODEC ADEME/Région AURA

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Anticiper l'obligation réglementaire de mise en place du tri à la source des biodéchets et diminution tonnages OMr

Résultats quantitatifs

Les 16 communes sont équipées pour le tri à la source des biodéchets, soit via les PAV destinés à la collecte séparée, soit via les sites de compostage de proximité. Sur certaines communes les deux solutions cohabitent.

Résultats qualitatifs

Baisse de 84 tonnes d'OMr en 2022 (soit 5% de baisse), 137 tonnes en 2023 (soit 9% de baisse).

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Installation de sites de compostage de proximité dans toutes les communes + PAV biodéchets pour les communes les plus peuplées

Planning

PLANNING	MISE EN PLACE DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS
Mai-juin 2021	Premières formations Guide Composteur (personnel technique des communes, élus et agents du service Déchets)

Juin à décembre 2021	Installation de 6 sites de compostage de proximité
Juillet 2021	Deuxième session de formations Guide Composteur (personnel technique des communes, élus et agents du service Déchets)
Juillet à septembre 2021	Enquête auprès des usagers (interne au service) dans les 5 hypercentres sélectionnés pour l'installation des PAV
Septembre 2021	Démarrage de la campagne de communication
Septembre-octobre 2021	Troisième session de formations Guide Composteur (personnel technique des communes, élus et agents du service Déchets)
Février 2022	Réception et installation des PAV biodéchets
Mars 2022	Démarrage de la collecte séparée pour les habitants (une solution de location peut être envisagée si le nouveau camion avec BOM adaptée n'est pas réceptionné)
Janvier à décembre 2022	Installation de 5 sites de compostage de proximité supplémentaires (plusieurs sites pour les communes les plus peuplées)
Avril-mai 2022	Quatrième session de formation Guide Composteur (idem+ ouverture aux membres d'associations ou bénévoles impliqués dans la gestion des sites)
Juin 2022	Extension de la collecte séparée aux professionnels
Octobre à décembre 2023	Seconde campagne de communication pour informer les habitants des résultats et les remercier de leur geste de tri
Janvier à décembre 2023	Poursuite de l'installation des composteurs de proximité (5 supplémentaires)
2024	Densification des sites de compostage de proximité dans les communes les plus peuplées

Moyens humains

0.2 ETP agent administratif (en 2022)

0.3 ETP agent technique (en 2022)

Moyens financiers

61 k€ de dépenses en 2022, dont 24 k€ d'investissements et 37 k€ defonctionnement (charges techniques + personnel + amortissements)

Moyens techniques

1 camion de collecte étanchéifié spécialement pour les biodéchets, un broyeur professionnel, une remorque pour le transport du broyat, achat de PAV biodéchets et de composteurs grands formats pour les sites de proximité + signalétique

Partenaires mobilisés

ADEME et région AURA

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Communication multi-supports (web, réseaux sociaux, presse écrite, radio, bulletins municipaux, affichage, événementiels,...) + sensibilisation en porte-à-porte des habitants et implication des scolaires (inaugurations, animations, ...)

Difficultés rencontrées

Quelques confusion de consignes biodéchets/compostage et réticence de certains habitants à l'implantation des sites (odeurs, nuisibles,...)

Mots clés

TRI A LA SOURCE | VALORISATION ORGANIQUE | COMPOSTAGE | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ZONE RURALE | GESTION DE PROXIMITE | COLLECTE SEPARÉE | INVESTISSEMENT | BIODECHET

Dernière actualisation

Mars 2024

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Claire SAUGUES

claire.saugues@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-
Rhône-Alpes